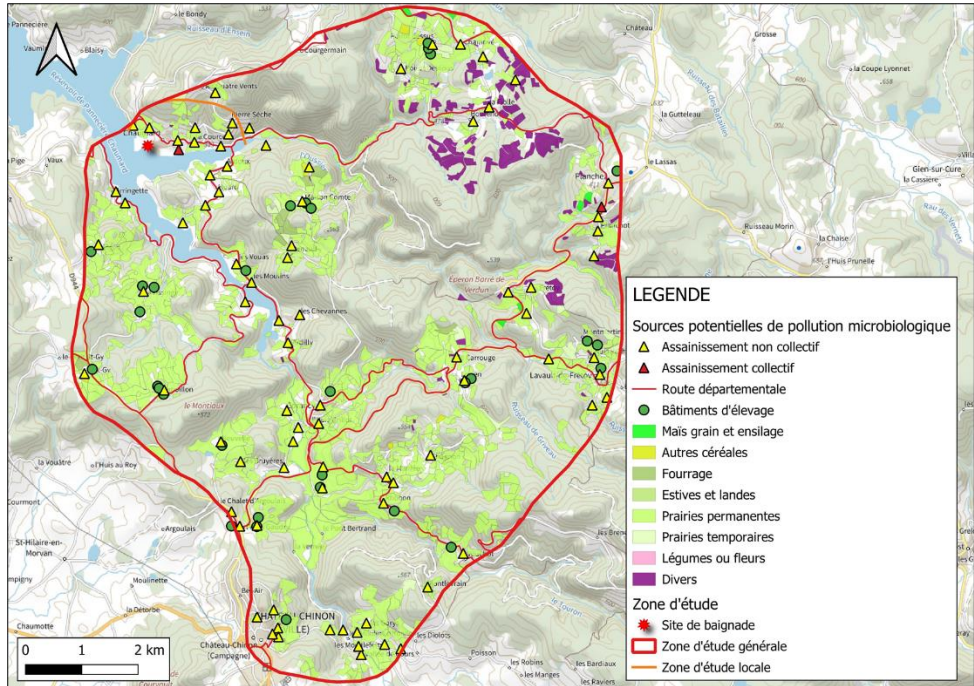
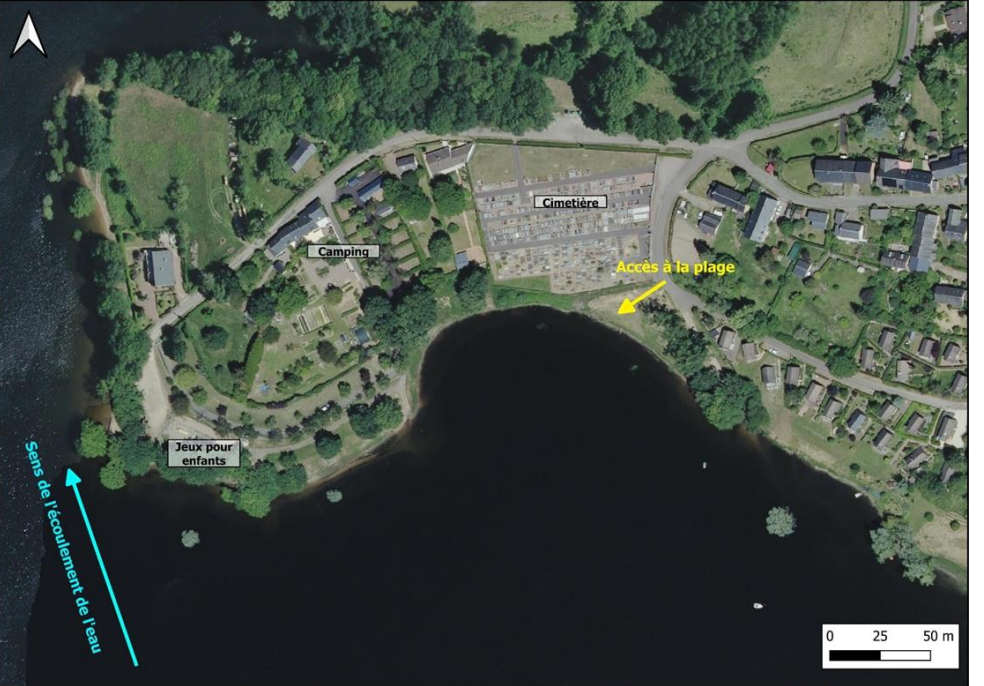


Profil de la baignade du Lac de Pannecière							
Date d'élaboration : juin 2024							
Caractéristiques de la baignade			Historique de la qualité de l'eau de baignade				
- Nom de la baignade : Baignade du Lac de Pannecière - Commune : CHAUMARD - Département : Nièvre (58) - Région : Bourgogne – Franche-Comté - Responsable de l'eau de baignade : Commune de CHAUMARD - Période d'ouverture : 1er juillet au 31 août - Baignade non surveillée - Fréquentation journalière au maximum pendant la saison balnéaire : 50 personnes			Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années :				
			Année	2020	2021	2022	2023
			Classement directive 2006/7/CE	Excellente	Excellente	Bonne	Excellente
			Classement : Excellente qualité Bonne qualité Qualité suffisante Qualité insuffisante				
			Le site de baignade est identifié comme étant <u>à risque de prolifération de cyanobactéries</u> .				
Carte de la zone d'étude et schéma de la zone de baignade							
							
Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion							
Diagnostic			Gestion préventive des pollutions à court terme	Plan d'actions pour limiter le risque de pollutions chroniques	Mesures de gestion liées à la présence de cyanobactéries planctoniques en « site à risque de prolifération »		
Sources de pollution	Impact	Distance de la zone de baignade	- Suivi des indicateurs microbiologiques sur la base des valeurs seuils ; - Suivi de l'aspect de l'eau ; - Suivi de la pluviométrie.	- Mise en conformité des assainissements non collectifs prioritaires ; - Réalisation des diagnostics des installations d'ANC non encore enquêtées ; - Centralisation par la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs de l'ensemble des diagnostics des installations ANC sur le territoire.	- Surveillance PREB : surveillance visuelle quotidienne et si possible, mesures par sonde ; - Contrôle sanitaire de routine : observation visuelle et dosage de la chlorophylle-a ; - Mise en place des différents niveaux de risque en fonction de l'espèce et de la quantité de genres toxiques et de toxines retrouvées dans le cadre du renforcement du contrôle sanitaire : vigilance, alerte 1, alerte 2 ; - Interdiction de la baignade, information du public, restriction des activités nautiques, recommandation de non consommation de poissons => Accumulation en surface et/ou mortalité animale, toxines mis en évidence.		
CORANCY / ANC	+++	Entre 2,6 et 9,1 km					
CHAUMARD / ANC	+++	Entre 320 m et 2,6 km					
Prairie / Pâturages	++	Entre 0 et 10 km					
PLANCHEZ / ANC	++	Entre 5,8 et 8,2 km					
OUROUX-EN-MORVAN / ANC	++	Entre 4,7 et 5,8 km					
Zones cultivées faisant l'objet d'épandages d'effluents agricoles	++	Entre 0 et 10 km					
LAVAULT-DE-FRETOY / ANC	++	Entre 6,9 et 9,3 km					
CHATIN / ANC	++	4,2 km					
CHATEAU-CHINON (CAMPAGNE) / ANC	++	Entre 5,8 et 10 km					
MONTIGNY-EN-MORVAN / ANC	++	1,9 km					
CHATEAU-CHINON (VILLE) / ANC	+	Entre 8,5 et 9 km					
Tissu urbain (eaux pluviales) / Bourg de CHATEAU-CHINON (Ville et Campagne)	+	7 km					
CHAUMARD (Bourg) / STEP	+	Environ 550 m					
Tissu urbain (eaux pluviales) / Bourg de PLANCHEZ	+	8 km					
PLANCHEZ (Bourg) / STEP	+	8,1 km					
+ : impact faible / ++ : impact modéré / +++ : impact fort / 0 : pas d'impact ANC : assainissement non collectif / STEP : Station d'épuration							